

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 6 JUILLET 2015

Le six juillet deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, JF. Carrière, C. Garreau, E. Labarre, A. de Lavilléon, M.A. Le Bournault, J. Sabourin, J. Taccoen

Etaient absents : M. Boucher, H. Moinet,

J. Sabourin a été nommé secrétaire

Date de convocation : 30/06/2015

Date d'affichage : 30/6/2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

1. Approbation de la dernière réunion de conseil municipal du jeudi 18 juin 2015.
2. Avancement des travaux d'extension de la mairie
 - a. Rappel de la procédure de réalisation des travaux :
Le maire rappelle les grandes lignes de l'historique du projet :
 - Signature de la convention avec l'EPFN et achat de la propriété par l'EPFN
 - Dépôt du permis de construire et définition du cahier des charges pour les entreprises
 - Évaluation financière des travaux sur la base du cahier des charges défini par l'architecte (projet conforme au PC).
 - Dépôts des demandes de subvention (DETR, Ministère de l'intérieur, Conseil Général, Fondation du patrimoine, aide par le FIPFHP, CAPE)
 - Appels d'offre suivant la procédure négociée avec dialogue compétitif sur la base du cahier des charges (projet PC), Sélection des entreprises par la commission d'appels d'offre.
 - Obtention des accords de subvention et remise à jour du plan de financement.
 - b. Redéfinition du projet suivant plan présenté au conseil et lancement des travaux par les entreprises sélectionnées sur les bases suivantes :

L'atelier est construit dans le préau existant

 - Agrandissement de cet atelier en lui rajoutant une structure fermée destinée à l'aménagement d'un local vestiaire, douche et sanitaires (largeur 2 m)
 - l'atelier prévu initialement au PC devient un préau d'une superficie égale au 2/3 de

- celui initial. (plus petit longueur 8 m) avec pignon côté de la cour de la mairie en parpaings habillés de pierres (grouettes).
- Abandon de la transformation du garage de la maison en un office, un vestiaire et sanitaires pour le personnel ; l'ossature de ce garage reste identique à l'origine ; on y crée cependant un toilette avec WC, urinoir et lavabo destinés au public, avec accès extérieur sur la place de la mairie. Le reste de cet ancien garage devient un local de rangement (très certainement dédié au comité des fêtes pour la remorque des tentes les bâches des tentes et autres).
 - Le petit bâtiment contenant le four à pain voué à la démolition n'est pas démoli. Conservation de la structure, réfection de la toiture en petites tuiles réfection des portes ; restauration à l'ancienne du pignon de la mairie en bauge.
 - Le portail est déplacé pour fermer la cour et empêcher l'accès vers le préau et l'atelier. Il sera d'une largeur de 3.3m, voire plus si possible. Le portillon sera abandonné faute de place en largeur. Le portail actuel de la maison Levannier sera modifié pour cette entrée.
 - Un parking de 3 places de 2.5 m sera créé entre la maison actuelle et le préau fermé en pignon (subvention amendes de police à demander)
 - Les niveaux des bâtiments sont conservés conformes à ceux des plans du PC
 - Aucune modification dans le 1^{er} projet n'est prévue dans l'aménagement des bureaux et des autres pièces de la maison. (sauf décision collégiale).

→ Le conseil approuve à l'unanimité le déroulé qui est prévu pour les travaux

3. Planification des travaux par bloc.

Principe de base : les travaux sont redéfinis avec les entreprises par bloc de travaux. Le principe est de reprendre les anciens devis en élaguant tous les postes supprimés. Les blocs sont établis comme suit :

- au préalable, démolition de certains des bâtiments terrassement avec remblai pour rattraper les niveaux requis. → chiffré, terminé, payé. (conforme au devis)
- bloc 1 : réfection de la charpente et de la toiture du garage → chiffré, terminé, réglé.
- bloc 2 : création du nouveau préau et de la partie sanitaires, et vestiaire. → chiffré, en cours, en partie réglé (maçonnerie).
- bloc 3 : entrée des bureaux avec création des ouvertures, du comblement de la cave, du rattrapage des niveaux de l'entrée et de l'ancien garage (dalle en béton) et de l'ossature du sas. → à négocier, pas démarré (sauf radier des fondations).
- bloc 4 : fermeture du garage avec création des portes correspondant aux toilettes publiques et au local de rangement pour le comité des fêtes. → à chiffrer, pas commencé.
- bloc 5 : réalisation du sas pour fermeture de l'accès de l'annexe de la mairie à renégocier sur la base du devis du PC, pas commencé.
- bloc 6 : électricité → négocié, chiffré, pas commencé.
- bloc 7 : plomberie → négocié, chiffré, pas commencé.

Pour les aménagements intérieurs (bloc 8), et les ravalements de façade (bloc 9) et la réfection de la place (sauf achat du dallage). Les devis n'ont pas été renégociés Ils seront réalisés en leurs temps (2016 et 2017).

→ Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité sur cette procédure de planification et de gestion

4. Planification financière et recette de subvention.

Le suivi de gestion se fait par le contrôle des dépenses des travaux :

→ Gestion des dépenses dans un fichier Excel permettant le suivi des engagements et des factures et également par le suivi des demandes de subventions et de leur versement (→ gestion des recettes). Le maire présente fiche par fiche l'état des dépenses

→ L'ensemble de la facturation se fait par le logiciel comptable M14 (logiciel Magnus) en prise directe avec l'informatique de la perception. Cela permet aussi de surveiller le non dépassement des montants votés de notre budget et de calculer en temps réel notre résiduel de trésorerie (situation comptable).

La question est : peut-on régler nos factures dans les capacités de nos finances et de nos liquidités de trésorerie?

5. Analyse de la trésorerie

Après analyse de nos dépenses et nos recettes, il s'avère que l'équilibre de notre trésorerie est limite et nous ne pouvons jouer sur la corde raide entre les dépenses et recettes. La décision à prendre est :

- Soit arrêter les travaux (dépenses) en attente du versement des subventions (recettes) correspondant aux dépenses réalisées,
- Ou faire appel à une ligne de trésorerie qui nous permettra de continuer les travaux pour terminer les blocs 2, 3, 4, 5 et 6 en attente du versement des subventions sur présentation des factures réglées.

→ Le conseil vote à l'unanimité un accord pour faire appel à une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€ pour pouvoir continuer les travaux en attente des recettes de subvention. Accord à l'unanimité. Le conseil donne pouvoir au maire de négocier le montant et le taux de ce crédit de trésorerie au meilleur taux.

6. Eclatement des pneus de la remorque du tracteur :

En raison de l'urgence de remplacement des pneus de la remorque du tracteur. Ceux-ci ont été achetés chez Euromaster où la commune n'a pas de compte ouvert. Le délai d'ouverture étant trop long, la facture d'un montant de 252.04 € TTC a été réglée directement par chèque personnel par le maire.

→ Nécessité d'une délibération par le conseil pour l'accord de remboursement personnel du maire de cette somme sur facture.

→ Accord du conseil pour que le remboursement puisse être réalisé au maire

7. informations et questions diverses.

- PLU : nécessité de repousser l'enquête publique en septembre
- Rendez-vous avec le cabinet Calia conseil sur l'analyse des possibilités de mutualisation entre communes de la CAPE.
- Démarrage officiel du service d'instruction des autorisations d'urbanisme le 1^{er} juillet.
- Subvention CAPE pour l'agrandissement de la mairie avec : accord officiel de 3000€ de subvention.
- SPANC : réhabilitation des assainissements autonomes : annulation ou report des subventions prévues pour la phase 4 en 2016. Les particuliers ayant signé une convention avec la CAPE, seront avertis individuellement sur la suite donnée (dénunciation ou décalage des opérations)
- Environnement – fleurissement : Jury de secteur des villages et villes fleuris :
 - Très bonne appréciation → passage du jury départemental fin juillet ; passage du jury régional fin août, en vue de la 3^{ème} fleur, mais des vols importants de végétaux sont encore à déplorer.
 - Vaux sur Eure très bien apprécié avec le prix des encouragements du jury
 - Passage du jury interne (Vaux sur Eure) pour les maisons fleuries le 22 juillet.

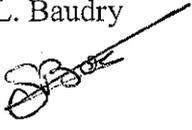
Prochaine réunion du conseil le vendredi 4 septembre.

Signatures :

JM de Monicault

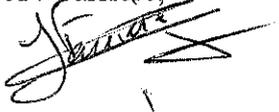


L. Baudry



M. Boucher,
absent

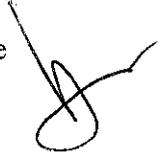
JF. Carrière,



C. Garreau



E. Labarre



A. de Lavilléon



M.A. Le Bournault



H. Moinet,
absent

J. Sabourin,



J. Taccoen

